

Avis important pour les employeurs en entretien d'édifices

Important notice for building service employers

Avril 2014 / April 2014

Suspension du programme de certificat de conformité

Suite à une contestation en justice de la validité de notre programme de Certificat de conformité, une décision a été rendue le 3 avril dernier. Le jugement donne raison à ceux qui s'opposaient au certificat, en concluant que le Comité paritaire n'avait pas le pouvoir légal l'autorisant à mettre en place un tel programme.

Nous allons bien sûr porter cette décision en appel. Toutefois, d'ici à ce que la cause soit entendue, nous avons décidé de suspendre notre programme de façon à nous conformer au jugement rendu.

Par contre, les gestionnaires d'édifices peuvent encore faire appel à nous pour toute information d'ordre public à propos de leurs soumissionnaires. Les employeurs qui veulent autoriser le Comité paritaire à transmettre à leurs clients plus d'information sur leur entreprise sont invités à compléter le « *Formulaire d'autorisation et consentement à communiquer des renseignements* », disponible dès maintenant sur notre site Internet à la section « Employeurs ».

Nous fournirons sur demande aux employeurs un document qui confirme leur enregistrement au Comité paritaire ainsi que certaines informations à propos de l'entreprise.

SUSPENSION OF THE CERTIFICATE OF COMPLIANCE PROGRAM

On April 3rd 2014, a court rendered a decision in regards to the validity of our Certificate of Compliance. The judgment was in favour of those who opposed the certificate, and came to the conclusion that the Parity Committee did not legally have the right to put in place such a program.

The Parity Committee has decided to appeal the judgment. However, at this time, in order to comply with the court's decision, please note that we will suspend our program.

However, building managers may still contact us for any inquiries of public interest about employers who have submitted quotes. Furthermore, please note that, as an employer, if you want the Parity Committee to provide additional information to any client, it is important to fill out the *Authorization and consent to communicate information form*, which is available on our website under the Employer section.

Upon request, a letter confirming your registration status, as well as other details about your company may also be provided by the Parity Committee.